

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2020/96  Paraphe : <b>BS</b>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  <b>Délibération n°DB2020/47</b>	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 22

Votants : 23

**POUR : 23 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le huit décembre deux mille vingt, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation :

M. RICHELET Jean-Pol est élu secrétaire de séance.

**Présents :** Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Léopold-Désiré, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

**Ayant donné pouvoir de vote :** M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel

---

**OBJET : ACHÈMEMENT ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LES BÂTIMENTS ET OUVRAGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DE LA VILLE DE VOUZIERS**

Considérant la nécessité d'un acheminement et d'une fourniture d'électricité pour les bâtiments et ouvrages de la Communauté de communes et de la Ville de Vouziers ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2 ;

Vu la convention de groupement de commandes signée entre la Communauté de Communes et la ville de Vouziers en date du 30/07/2019 ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire portant délégation de compétences au bureau communautaire pour prendre toute décision concernant notamment l'attribution des marchés d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 03 décembre 2020 portant attribution du marché « acheminement et fourniture d'électricité » au soumissionnaire dénommé « Total Direct Energie » ;

.../...

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre du marché d'acheminement et de fourniture d'électricité pour les bâtiments et ouvrages de la Communauté de Communes et de la Ville de Vouziers, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur le profil acheteur et au JOUE (avis n°2020-137946) le 16/10/2020 au BOAMP (avis n°20-127508) le 21/10/2020. La date limite de remise des offres était fixée au 20 novembre 2020 à 12h00.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.  
Ce marché n'a pas été alloué et est conclu pour une durée de 3 ans.

La procédure de consultation retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert en application, notamment, des dispositions L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2.

Le Bureau est informé que deux (2) plis ont été réceptionnés par voie dématérialisée sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr). Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 23/11/2020.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

- PRIX : 80 %
- METHODOLOGIE : 20 % décomposé comme suit :
  - o Qualité des services : 10
  - o Moyens humains et techniques affectés au contrat : 5
  - o Eco responsabilité : 5

Les offres sont classées après addition des notes.

L'analyse des offres est exposée au Bureau.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau communautaire de l'autoriser à signer le marché présenté ci-dessus avec le soumissionnaire « Total Direct Energie »

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir,

**Le Président,**

